



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

Réf:

tnn/2015/CONCILIATION/Généralités/Décision
composition collège procédure de conciliation

**DECISION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 6 JANVIER 2015
CONCERNANT**

**LA COMPOSITION DU COLLEGE VISE PAR L'ARRETE ROYAL DU 5 MAI 2006
FIXANT UNE PROCEDURE DE CONCILIATION DEVANT L'INSTITUT BELGE
DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNEE
2015**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications,

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (*Moniteur belge* du 19 juin 2006) ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2015 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Axel Desmedt	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Service Marché Télécoms & Médias
Monsieur Tim Nuyens	Premier Conseiller, Service Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2015 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Charles Cuveliez	Membre du Conseil
Monsieur Thomas Gille	Ingénieur Conseiller, Service Marché Télécoms & Médias
Monsieur Dominique Paquot	Premier conseiller, Service juridique

Charles Cuveliez
Membre du Conseil

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Jack Hamande
Président du Conseil